



CERTIFIE QUALITE

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Arnault CHEVALIER

04 75 26 90 45

arnault.chevalier@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Transformation des PPAM :

Distillation - Séchage

Ucare du BPREA – Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates (2 sessions)

✂ 9 au 20 janvier 2023

✂ 6 au 17 mars 2023

Durée et horaires

✂ 70 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : choisir l'organisation et le matériel nécessaire au séchage et à la distillation de PPAM. Mettre en œuvre le séchage et la distillation de PPAM dans le cadre réglementaire en vigueur.

Compétences visées :

-organiser un atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales, au regard de ses besoins.

-mettre en œuvre les transformations des plantes en respectant la réglementation.

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : lors de visites d'exploitations ou d'ateliers, vous serez amenés-ées à argumenter les pratiques observées.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire

sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription

- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité. Formation non financée pour les personnes en parcours d'installation

- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription

- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Choix des techniques de séchage (21H) : principes et étapes

Organiser et entretenir les installations et les locaux de transformation
Conditionnement et stockage des produits obtenus.

Connaissances scientifiques liées à la distillation afin d'optimiser la conduite de l'installation (14H) : Identifier les parties de la plante productrices d'HE, caractéristiques physico-chimiques de HE. Principes physiques et thermodynamiques appliqués à l'eau, qualité chimique des eaux, dimensionnement.

Choix des techniques de distillation (7H) : Principes et étapes de la distillation à la vapeur d'eau.

Organiser et entretenir les installations et les locaux de transformation. Gérer les effluents. Conditionnement et stockage des produits obtenus.

Connaissance sur la législation, l'environnement, la sécurité et la qualité des produits dans la conduite d'une distillerie (7H) : Législation en vigueur. Analyse à réaliser sur place et au laboratoire. Prévenir les risques d'accidents liés à la distillation et vis-à-vis de l'environnement

Conduite pratique et technique de la distillerie (21H) : Organiser le chantier de distillation : Préparer les produits en vue du chargement, conduire la distillation, contrôler les paramètres à chaque étape, conditionner les distillats, nettoyage

Intervenants-es :

P. Schoeffert, technicien distillation

Lieu :

CFPPA de Nyons, visites de producteurs, distillerie

MATERIELS PEDAGOGIQUES

✂ Unité de distillation

✂ Séchoir à plantes

METHODES PEDAGOGIQUES

✂ Cours en salle

✂ Travaux de mise pratique

✂ Etudes de cas, exposés

MOYENS PEDAGOGIQUES

✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.

✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes

✂ Salle informatique et CDI

Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir pour les visites.** ✂

Formation BPREA réalisée depuis 11 ans

16 promotion - 238 stagiaires

Taux de réussite à l'examen (2022) : 100%

Taux de satisfaction (2022) 100%

Le CFPPA de Nyons a été créé en 1957, le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) est un organisme public du Ministère de l'Agriculture dont l'activité principale est la formation (75% agricole et 25% aide à la personne). Il est rattaché à l'Etablissement Public local (EPL) du Valentin situé à Bourg-les-valence.

Le CFPPA créé et met en œuvre des formations PPAM depuis 1983. Il est le leader national sur ce secteur et accueille des stagiaires de toute la France. En 2021, le CFPPA a formé 710 personnes pour 76 327 heures stagiaires, dont 330 personnes pour 59 000 heures stagiaires en PPAM et herboristerie.

Le CFPPA de NYONS appartient au réseau de formation TERRA (enseignement agricole public Auvergne Rhône-Alpes) www.terra-formations.fr.

Services annexes : possibilité d'hébergement sur place en fonction des places disponibles. Présence d'une cuisine équipée à disposition des stagiaires. CDI et salle informatique.

En cas de difficultés d'apprentissage ou de situation de handicap, une référente H+ est présente au sein du CFPPA : Nathalie REYNAUD - 04.75.26.65.93 nathalie.reynaud@educagri.fr



Informations pratiques :

Coordonnées GPS : Latitude : 44.36013 | Longitude : 5.131823

Accès routier par la D538 et par la D94.

Située à 43 km de l'A7 et de la sortie Montélimar Sud ainsi qu'à 42 km de l'entrée d'Orange.

Aéroports les plus proches : Nîmes Garons, Lyon Saint Exupéry et Marseille.

Gares TGV les plus proches : Montélimar, Avignon. Ligne de bus TER Nyons / Montélimar

Formations proposées

Formations agricoles	Formacode	Durée
Un BP Responsable d'Entreprise Agricole avec deux orientations : production de PPAM paysan Herboriste	21060	1 236 h
Découverte des métiers de l'agriculture	21038	158 h
UCARE Transmettre les usages traditionnels des plantes médicinales	21054	451 h
UCARE Activité de conseil personnalisé dans les champs d'action traditionnels des plantes	43438	70 h
UCARE Conduire une activité de cueillette de PPAM en milieu naturel	43438	70 h
UCARE Conduire une activité de production de PPAM	12023	70 h
UCARE Conduire une activité de production oléicole	21013	70 h
UCARE Conduire un atelier apicole	21012	70 h
UCARE Transformation des PPAM galénique, cosmétique	21049	70 h
UCARE Transformation et production des plantes tinctoriales	21554	70 h
UCARE Transformation des PPAM séchage distillation	21054	70 h
Module Trufficulture	21010	35 h
Module Oléiculture	21012	35 h
Module Distillation tout public	21054	35 h
Certiphyto	43438	35 h
Module taille des végétaux	21006	14 h
Formations aide à la personne	Formacode	Durée
DE Accompagnant Educatif et Social	44004	1 200 h
Découverte des métiers d'aide à la personne	44028	453 h

Financements et démarches : le coût de chaque formation est indiqué sur les fiches de formation

- **CPF** : renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription (demande à effectuer 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation)

- **VIVEA** : sous d'acceptation de la demande de financement, réponse de VIVEA entre 15 jours et 1 mois avant le démarrage de la formation. Vérifier votre éligibilité, les formations dans le domaine de la transformation ne sont pas financées par VIVEA pour les personnes ne cours d'installation. Les personnes en parcours d'installation devront fournir les documents suivants :

- L'original de l'attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVEA délivré par un CEPPP signé et tamponné,
- L'original du formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signé,
- La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole,
- La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole mentionnant le nom du propriétaire du compte.

- **PERSONNEL** : règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription

- **AUTRES FINANCEMENTS (employeur, Pôle Emploi, ...)** : un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription

Fiche d'inscription en fin de catalogue, pour les stagiaires BPREA la fiche d'inscription est disponible sur notre site internet ou auprès du CFPPA de NYONS.